



**CONVOCATION DES REPRESENTANTS DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU COMITE PUY DE DOME DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 – 14H00

MAISON DES SPORTS - PLACE DES BUGHES – 63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

- Mot de bienvenue du Président
- Approbation du PV de l'assemblée générale du 05 juillet 2020
- Rapport moral du Président
- Rapport de trésorerie avec présentation et approbation des comptes au 31/08/2020
- Présentation du budget prévisionnel 2020/2021
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Présentation et approbation du règlement financier
- Projet de transfert du siège social du CD 63 dans les locaux de la ZID d'Auvergne à Arténium
- Questions diverses (veuillez les faire parvenir au siège de la ZIDA au plus tard mercredi 14 octobre 2020 par mail)

Rappel statutaire :

- Le vote par correspondance n'est pas admis
- Le vote par procuration n'est pas admis

TITRE II – Article 3 - § des Statuts :

L'assemblée générale se compose des représentants des associations membres du comité départemental à raison d'un représentant par association. Les représentants des associations sont les présidents des clubs affiliés ou des membres du club mandatés par le président dudit club. (Utiliser alors le mandat ci-joint). Les représentants doivent être licenciés à la fédération au jour de l'assemblée générale.

Ceyrat, le 07 octobre 2020

Le Président,

Luc PRADIER